

## Commune de VIGNOLS



### **Procès - verbal de la séance du Conseil municipal du 25 août 2025**

Présents : Martine SOUZY, Alexandra DOUSSAUD, Evelyne BOYER, Rémi ESPALIEU, Pauline PLAZE, Isabelle ROSIER, Sylvia TALLET, Stéphane VEYSSEIX, Isabelle VIALLE.

Absents excusés : Steven BESSON, Jean-Jacques SANS (procuration à Sylvia TALLET).

Absents : Frédéric COURNIL, Olivier SAVIGNAC.

Début de séance à 19H00.

Date de convocation : 18 août 2025.

Secrétaire de séance : Rémi ESPALIEU.

**Mme le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 juin 2025.**

**ADOpte : UNANIMITE**

#### **1 – Création d'un poste d'adjoint administratif (27 heures hebdomadaires) et d'agent de maîtrise principal (12 heures hebdomadaires)**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les 3 communes composant le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires Vignols Saint-Solve Lascaux ont sollicité de Monsieur le Préfet la dissolution de ce syndicat.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de convention de dissolution régissant la répartition des membres du personnel du syndicat ainsi que la répartition des biens.

La convention de dissolution prévoit que la commune de Vignols reprend les agents du SITS à hauteur de 5 heures hebdomadaires pour l'agent de maîtrise principal et 3 heures pour l'adjoint administratif, étant entendu que ces agents occupent déjà actuellement des emplois au sein de notre commune. Leur temps de travail hebdomadaire doit être modifié en conséquence.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **2 – Autorisation donnée au Maire de déposer une démarche de déclaration de travaux au nom de la commune : réfection du mur de soutènement**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection du mur de soutènement de la place du 11 novembre 1918.

Ce projet nécessite le dépôt d'une autorisation d'urbanisme.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **3 – Relèvement de la rémunération ATSEM**

Madame le Maire rappelle la rémunération du poste d'agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles à temps non complet (33 heures hebdomadaires), fixée à l'indice brut 430 / indice majoré 385, au 1 er août 2025.

Compte tenu de l'évolution des tâches de cet agent, Madame le Maire propose de relever sa rémunération. La rémunération à l'indice brut 461/ indice majoré 409 pourrait être appliquée à compter du 1er septembre 2025.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **4– Vérification périodique réglementaire des bâtiments – constitution d'un groupement de commande (année 2026 à 2029)**

Les bâtiments recevant du public ainsi que les bâtiments régis par le code du travail sont soumis à l'obligation de vérifications réglementaires et périodiques.

Ces vérifications concernent notamment les installations électriques, de gaz, de chauffage, de cuisson, d'ascenseurs, de portes automatiques, d'appareils de levage, de désenfumage, de systèmes de sécurité incendie, les installations supérieures à 1 mégawatt.

Les marchés en cours se terminent au 31 décembre de cette année. Il convient de les renouveler jusqu'en 2029.

Dans un intérêt économique, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) se propose de monter un nouveau groupement de commandes pour renouveler ce marché de prestations et de vérifications techniques qui porteront sur environ 430 bâtiments.

Cela représente 4494€ sur 4 ans.

Mme le Maire propose :

- D'approuver la constitution d'un groupement de commande entre la CABB, les communes d'Aliassac, Brive-la-Gaillarde, Chartrier Ferrière, Chasteaux, Cosnac, Cublac, Donzenac, Estivats, Juillac, Larche, Lascaux, Louignac, Noailles, Sadroc, Saint Bonnet la Rivière, Saint Cyr la Roche, Saint Pardoux l'Ortigier, Saint Robert, Saint Solve, Saint Viance, Sainte Féreole, Turenne, Varetz, Vars sur Roseix, Vignols et le CCAS de BRIVE ainsi que la convention s'y afférant.
- De désigner un élu titulaire et un élu suppléant parmi les membres de la commission d'Appel d'Offre de la commune pour siéger au sein de la commission d'Appel d'Offre du groupement
  - o Steven BESSON en tant que titulaire
  - o Isabelle VIALLE en tant que suppléant.
- D'autoriser le lancement d'un appel d'offres européen.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **5 – Renonciation au droit de préférence**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Aline BAUDRY souhaite vendre une parcelle boisée cadastrée section B 1069 au lieu-dit A Millard.

Madame le Maire informe également le Conseil Municipal que Monsieur et Madame CHOUZENOUX souhaitent vendre une parcelle boisée cadastrée section B 1033 au lieudit A Millard.

La commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer ses droits de préférence.

Mme le Maire demande que la Commune renonce à son droit de préférence.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **6 – Questions diverses**

### **1) Chemin rural avec St Bonnet la rivière**

Mme le Maire indique avoir été reçue, le 06 août, à la sous-préfecture avec le Maire de St Bonnet la rivière au sujet des importants travaux sur un chemin rural qui est mitoyen avec la commune de Vignols.

La préfecture a rappelé les difficultés juridiques d'une modification des limites d'une commune si Vignols cède la mitoyenneté du chemin. La préfecture souhaite que l'installation d'une nouvelle passerelle ou la création d'une voie communale uniquement sur le territoire de la commune de St Bonnet Larivière soient préalablement étudiées.

Une réunion aura lieu en octobre à St Bonnet la Rivière pour évoquer la suite de la réfection du chemin rural.

### **2) Fête de Vignols**

Mme le Maire indique que la fête a permis de récolter 1 400€. Cette somme sera reversée aux associations participantes. Le feu d'artifice n'a pas pu être tiré en raison de la sécheresse et des risques d'incendie. Il sera tiré d'ici la fin de l'année.

Fin de la séance à 19h35.

PV approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 03 octobre 2025.

Le Maire : Martine SOUZY

Le secrétaire de séance : Rémi ESPALIEU



A handwritten signature in black ink.